A Laurent Provot

Répondre Répondre à tous Transférer Supprimer Mettre en liste blanche Mettre en liste noire

Pièce jointe (1) ► Télécharger

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre mail du 18 avril dernier, je tenais à vous assurer avoir pris bonne connaissance de vos remarques concernant le statut des accueillants familiaux. J'ai bien noté que depuis des années ils sont laissés pour compte en raison de leur statut précaire ne leur permet pas de bénéficier du chômage ou d'une revalorisation salariale.

Conscient de l'importance des missions exercées par les accueillants familiaux, je vous informe avoir pris l'attache de M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, afin que cette problématique puisse faire l'objet d'une bienveillante attention et qu'une issue favorable à vos attentes puisse être réservée dans la mesure du possible.

Soyez assuré que je ne manquerai pas de revenir vers vous, le moment venu, afin de vous communiquer les éléments de réponse qui me seront réservés à ce sujet.

Demeurant à votre écoute et à votre entière disposition,

Bien cordialement,

×

Pierre Morel à L'Huissier Député de la Lozère